l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Loire-Atlantique

#SOLIDARITE #ACTIONSANITAIREETSOCIALE #PUBLICSFRAGILES #FIERSDEPROTEGER

Budget d'action sanitaire et sociale : la Cpam de Loire-Atlantique aide les publics fragilisés par la crise sanitaire

[Attentionnée] En raison de la crise sanitaire, la Commission d'action sanitaire et sociale [CASS] de la Cpam de Loire-Atlantique apporte un soutien financier aux personnes qui n'ont pas bénéficié des aides proposées par les pouvoirs public, ainsi qu'aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire [CSS] et de l'aide médicale de l'Etat [AME].

Chaque année, la Commission d'action sanitaire et sociale [CASS] dispose d'un budget lui permettant d'octroyer, sur décision individuelle, des aides financières en lien avec des problématiques de santé et d'accès aux soins. Ce budget limitatif permet d'allouer différents types d'aides, en fonction de la situation des demandeurs.

Comment s'est traduite la contribution de la Cpam en 2020 ?

Une subvention de 40 000 € versée à l'Université de Nantes pour l'achat de gels hydro-alcooliques

La commission a décidé de participer au financement de gels hydro-alcooliques dans le cadre de la promotion des gestes barrières initiée par l'Université de Nantes. Une convention a été signée à cet effet, pour l'octroi d'une enveloppe financière de 40 000 €, permettant de mettre à la disposition des étudiants des flacons de gel hydro-alcoolique à utiliser avant d'assister à leurs cours, ou dans leur vie quotidienne.

250 000 € pour aider les personnes fragiles à financer l'achat de leurs masques

Afin de permettre aux assurés dont les revenus si situent juste au-dessus des barèmes d'attribution de la complémentaire santé solidaire [CSS] mais dont les revenus ne dépassent pas le barème d'attribution des aides de la Commission d'action sanitaire et sociale [CASS], une aide de 36 € par personne est accordée. Au total, ce sont près de 7 000 bénéficiaires qui ont été destinataires de cette aide en 2020.
L'action sera reconduite au 1er trimestre 2021. L'attribution se fera sous la forme d'octroi de chèques multiservices pour l'achat de produits d'hygiène.

Pour en savoir plus sur les aides financières individuelles accordées par la Cpam : https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/aides-financieres-individuelles/aides-financieres-individuelles

Janvier 2021